



Règlement Challenge

CHALLENGE JEUNES

Ligue Francophone de Triathlon

Saison 2023

1. GÉNÉRALITÉS

- a. Le label « Challenge des Jeunes LF3 » est la propriété exclusive de la Ligue Francophone de Triathlon (LF3);
- b. Le Challenge des Jeunes LF3 est un circuit de <u>régularité</u> dont les épreuves sont réparties sur l'ensemble d'une saison. Elles sont destinées à promouvoir le triathlon et tous les types d'épreuves multisports francophones connexes auprès des jeunes grâce à des compétitions de qualité avérée et, de là, à permettre aux athlètes d'exprimer pleinement leur talent dans les meilleures conditions possibles.

2. SÉLECTION DES ÉPREUVES

- a. Il appartient à l'organe d'administration (OA) de la LF3 de désigner les épreuves retenues pour le Challenge des Jeunes LF3 sur base de critères de qualité. Le nombre d'épreuves maximum est fixé à 12 ;
- b. Cette sélection se veut représentative du savoir-faire des organisateurs francophones. Le label « Challenge des Jeunes LF3 » ne pourra être attribué qu'aux organisations dont la qualité a été contrôlée et validée l'année qui précède l'admission dans le calendrier du challenge. Le contrôle sera effectué par un représentant de la Commission des Jeunes, ou par un membre de l'OA;

La validation sera confirmée par la Commission des Jeunes sur base du document « check list » complété et transmis par le contrôleur de l'épreuve. La Commission des Jeunes remettra son avis à l' OA pour décision finale ;

Les organisations désireuses de participer pour la première fois au challenge devront se signaler à la Ligue de préférence au début de la saison et au moins 60 jours avant la date de l'épreuve pour laquelle une supervision est demandée :

Cette demande sera introduite par mail au siège administratif de la Ligue;

- c. Les organisateurs ayant déjà participé à un des différents challenges de la LF3, puis ayant cessé leur activité, peuvent introduire une nouvelle demande de participation, par courrier motivé au siège administratif de la Ligue. Sur décision de la commission d'arbitrage, ils pourront être exemptés du contrôle de leur compétition avant leur nouvelle admission dans le challenge;
- d. Chaque année, les organisations désireuses de participer au challenge introduiront leur candidature avant la date limite fixée dans la note convoquant la réunion des organisateurs (RdO). Les organisations retenues par le OA seront



averties de leur sélection le jour de la RdO;

- e. Si, pour des raisons que l'OA appréciera, une organisation devait différer sa candidature, elle pourrait figurer dans le calendrier avec la mention « à confirmer ». La confirmation sera annoncée aussitôt que possible par mail et via le site de la Ligue ;
- f. Les organisations qui acceptent de figurer dans le calendrier du challenge s'engagent à respecter le « Cahier des Charges des Organisateurs de Triathlon/Duathlon/Aquathlons » (CdC) repris à l'annexe D du Règlement d'Ordre Intérieur de la LF3. Elles mettront un point d'honneur à suivre les directives spécifiques au présent règlement Challenge des Jeunes LF3;
- g. Les organisations qui acceptent de figurer dans le calendrier du Challenge devront obligatoirement organiser une épreuve pour les Jeunes C, Jeunes B, Jeunes A/Juniors. Si l'épreuve est un sprint, le départ des Jeunes A/Juniors devra être clairement séparé de l'épreuve pour adultes. Une course jeune ne peut pas être mélangée à une course adulte;

Les Jeunes A/Juniors pourront choisir dans quelle catégorie ils souhaitent participer: soit dans leur catégorie, soit avec les adultes. Dans ce dernier cas, ils seront repris au classement de la course adultes et ne seront pas comptabilisés pour le challenge Jeunes/Juniors.

3. Publicité

- a. La mention « Challenge des Jeunes LF3 » ainsi que les logos de la LF3 et des partenaires officiels de la Ligue (Arena (assurances) et Lotto) devront être reproduits sur tous les documents publiés par l'association organisatrice;
- b. Le matériel offert par les sponsors, via la Ligue, devra être exposé ou utilisé en respectant les impératifs commerciaux et moraux qui régissent les entreprises sportives ;
- c. Il convient de mentionner les principaux sponsors de la LF3. Un équilibre de bon aloi devra être trouvé entre les sponsors officiels de la Ligue et les sponsors locaux. Les problèmes dans cette matière seront réglés au cas par cas entre la Ligue, l'organisateur et les sponsors.



4. Participants

- a. Pour que les points d'une épreuve soit repris au classement du Challenge des Jeunes LF3, l'athlète doit être en ordre de licence auprès de la LF3 <u>une semaine avant l'épreuve</u> et ainsi prétendre figurer au classement <u>final</u> du challenge et bénéficier des primes et cadeaux qui sont offerts. Les athlètes titulaires d'une licence d'un jour peuvent participer aux différentes épreuves du challenge mais ne reçoivent pas de points pour le classement final (L'athlète en ordre de licence en cours de saison n'obtiendra pas de points pour les épreuves auxquelles il/elle aurait participé avec une licence d'un jour);
- b. La carte de licence de l'année en cours est le seul document qui atteste de l'affiliation d'un athlète auprès de la LF3. Ce document officiel sera à télécharger par l'athlète ou le club 48h après réception du paiement d'affiliation fait par le club;
- c. Par dossier d'affiliation complet il faut entendre :
 - « Certificat de non contre-indications apparentes au sport » complété par le médecin et l'athlète
 - Dans iClub, mettre à jour les données personnelles et introduire la demande de licence
 - Paiement de la licence effectuée par le club.

Les athlètes ne peuvent prendre part à plus d'un triathlon ou une épreuve multisports dans un délai de 24 h, de l'heure de départ à l'heure de départ suivante, si la distance de cette épreuve est égale ou supérieure à la distance "standard".

5. Frais de Participation

- a. La participation au Challenge des Jeunes LF3 est gratuite;
- b. La Ligue se réserve le droit de fixer une participation annuelle supplémentaire aux organisateurs afin de financer la remise des prix du challenge. Cette somme ainsi récoltée sera redistribuée aux athlètes sous forme de coupes, souvenirs, cadeaux.



6. Le prix d'inscription

Devra être le même pour tous les participants Jeunes et de maximum 19 €, sauf pour les licences d'un jour dont les montants maximums sont repris sur le formulaire « Assurance d'une épreuve reconnue Grille des prix en espèces des épreuves :

- a. Les organisateurs ne sont pas tenus de prévoir une grille de prix en espèces;
- b. Si elle est prévue, la grille minimale attribuée aux juniors pour chaque épreuve sera la suivante et ce, à la condition que minimum 3 athlètes soient classés : aux 3 premiers hommes et dames : 50 ; 37,5 et 25 euros (=225 euros) ;
- c. Ces primes sont attribuées dans l'ordre du classement général, que l'athlète soit licencié LF3 ou pas ;

7. ATTRIBUTION DES POINTS

a. Points attribués lors de chaque épreuve : un classement garçons et un classement filles par catégorie d'âge ;

Place	Points Challenge Jeunes	Place	Points Challenge Jeunes
1	300	6	274
2	290	7	271
3	284	8	268
4	280	9	265
5	277	10	262

A partir du 11ème athlète, 1 point de moins que le précédent jusqu'à l'attribution de 1 point pour tous les « finishers ».

- b. Le vainqueur sera celui qui aura totalisé le plus grand nombre de points sur le nombre d'épreuves requis pour être classé aux challenges (voir tableau ci-dessous);
- c. Les athlètes ne peuvent en aucun cas participer à 2 classements (Challenge des Jeunes LF3 et Supercoupe LF3/Circuit Duathlon LF3) dans la même



- épreuve, ni au niveau individuel, ni au niveau interclubs (exemple d'une épreuve sprint pour les jeunes A ou juniors). (Voir § 2. G) ;
- d. Les points attribués pour les « Aquathlons » seront multipliés par un coefficient de 0,95 et arrondi à l'unité la plus proche ;

8. Participation minimum

		Nombre de courses requis								
Nombre d'épreuves	12	11	10	9	8	7	6	5	4	
Classement et Prime/Cadeau		6	6	5	5	4	4	3	3	

- Nombre d'épreuves = nombre d'épreuves inscrites au challenge ;
- Classement et Prime/Cadeau = nombre d'épreuves terminées (pas DNF et DSQ) nécessaires pour figurer au classement et bénéficier des primes du classement final ainsi que du cadeau Challenge des Jeunes LF3;

Le classement final du challenge sera déterminé par l'addition des points des athlètes aux « X » meilleures épreuves auxquelles ils ont participé. « X » étant égal au nombre de participations nécessaires pour figurer au classement :

- a. Si les <u>résultats</u> d'une épreuve sont supprimés, les athlètes <u>avant participé à cette épreuve</u> recevront pour celle-ci la moyenne des points des autres épreuves auxquelles ils ont participé;
- b. Les résultats annulés d'une épreuve n'interviendront pas dans le classement interclubs.

9. Remise des prix du Challenge des Jeunes LF3

- a. A l'issue de la saison, une remise des prix sera organisée. Tous les participants au challenge, athlètes, organisateurs et arbitres sont invités à cette réunion. La présence et la participation à la partie officielle des activités organisées par la Ligue (remise des prix et repas) à cette occasion est obligatoire pour recevoir trophées, cadeaux et primes;
- b. La grille des primes offertes par la LF3 est la suivante :

Catégorie	Classement	Triathlon / Duathlon/Aquathlon			
Filles & Garçons Juniors, Jeunes A, Jeunes B	1	80€			
	2	60€			
	3	40€			
Filles & Garçons	1	40€			
Jeunes C	2	30€			
	3	20€			
Total		1260€			

10. Challenge interclubs

- a. Les points attribués seront constitués du total des points attribués aux 8 meilleurs athlètes du club (toutes catégories et sexes confondus) pour l'épreuve;
- b. Un challenge interclubs (garçons et filles confondus) sera attribué chaque année. Le classement final se fera sur l'addition des ([nombre d'épreuves Challenge des Jeunes] 1) meilleurs résultats de chaque club pour l'attribution du challenge concernée.

11. Remarques

- a. L'OA LF3 se réserve le droit de prendre toutes décisions urgentes en vue d'assurer la régularité et le bon fonctionnement des épreuves ;
- b. Lorsqu'une épreuve fait partie à la fois du challenge LF3 et d'une épreuve nationale, c'est, sauf avis contraire de l'OA, l'ensemble des règlements régissant les épreuves de l'épreuve nationale qui sont d'application et l'organisateur n'est pas tenu de prévoir une grille de prix pour les juniors du challenge francophone;
- c. Lorsque la natation se fera en piscine, le nombre maximum de nageurs par couloir sera de 4 en piscine de 25 mètres, 5 en piscine de 33 mètres et de 6 en piscine de 50 mètres;

d. <u>Distances Triathlon</u>:

M/F 12: 200 m/5 km/1,5 (en cas de CB, les distances sont de 250/300 m pour la natation et de 2 km pour la course à pied)

M/F 14: 400 m/10 km/3 km

M/F 16: 750 m/20 km/5 km

M/F 18: 750 m/20 km/5 km

e. <u>Distances Duathlon: Distances Cross Duathlon:</u>

M/F 12: 1,25 km/5 km/1,25 km **M/F 12**: 1,25 km/3 km/1,25 km

M/F 14: 2,5 km/10 km/ 2 ,5 km **M/F 14**: 2,5 km/5 km/ 2 ,5 km

M/F 16: 5 km/20 Km/ 2,5 km **M/F 16**: 5 km/10 Km/ 2,5 km

M/F 18: 5km/20 km/2,5 km **M/F 18**: 6-8km/20-25 km/3-4 km

f. Distances Aquathlon:

M/F 12: 200 m/2 km 200 m /1.5km pour les CB

M/F 14: 400 m/3 km 250 m /2km pour les CB

M/F 16: 750 m/5 km

M/F 18: 750 m/5 km

g. Dans le timing de la journée, deux périodes de reconnaissance des différents parcours Jeunes devra obligatoirement être prévue. Une catégorie n'est pas lancée avant que la précédente ne soit terminée. Les vagues doivent être fille ou garçon et quand il y a plusieurs vagues d'une même catégorie, on prend les



classements LF3 afin de mettre les meilleurs dans la même vague.

h. Afin de valider leur épreuve, les organisateurs devront envoyer au secrétariat de la ligue (calendrier@lf3.be) et ce minimum 12 semaines avant la compétition un dossier en format numérique de leur organisation reprenant, entre autres : les différents parcours avec sens de la course, les croisements importants, l'emplacement des signaleurs, leur plan de sécurité...

Ce dossier sera analysé par le CRO.

12. Dérogation pour un changement de catégorie

Un entraineur peut faire une demande pour qu'un de ses athlètes puisse courir dans la catégorie supérieure. La demande doit être rentrée entre le 15 août et le 1 septembre. La cellule sportive composée du directeur technique et de l'event manager se réunira pour donner un avis. Cette décision se basera sur le dossier qui sera déposé.

Le dossier devra permettre à la cellule sportive de prendre sa décision en ayant un maximum d'informations. Dans ce dossier on retrouvera le passé sportif de l'athlète (c'est-à-dire l'évolution du volume d'entrainement, ainsi que le volume d'entrainement actuel de l'athlète). On y retrouvera également l'ensemble des performances de l'athlète (résultats de tests, mais aussi des compétitions réalisées durant la saison).

Si la réponse est positive, la participation de l'athlète dans la catégorie supérieure sera effective après le 1 septembre. Ce « sur-classement » ne sera pas autorisé en cas de championnat francophone ou de Belgique. Ce « sur-classement » sera uniquement valable pour les épreuves reconnues par la LF3.

Attention: l'athlète qui bénéficie de ce sur-classement ne marquera plus de point pour le challenge jeunes de la LF3.

13. Épreuves 2023

Les épreuves retenues pour le Challenge des Jeunes LF3 sont répertoriés dans le calendrier de la LF3 de la saison 2023.



14. Table des matières 2 1. Généralités 2 2. Sélection des épreuves 3. Publicité 3 4. Participants 4 5. Frais de participation 4 6. Le prix d'inscription 5 5 7. Attribution des points 6 8. Participation minimum 7 9. Remise des prix du Challenge des Jeunes LF3 10. Challenge interclubs 7 8 11. Remarques 12. Dérogation pour un changement de catégorie 9 13. Épreuves 2023 9 14. Table des matières 10